



## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 102.2019

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29				
En exercice :	27				
Qui ont pris part à la délibération :	23	Pour :	23	Contre :	0

*Date de la convocation :* 30 septembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le sept octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents :** MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. MANERO. Mmes BALAGUE. SOULIER. MM. DUBLIN. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. GADEN. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

**Pouvoirs :** Mme DETUYAT à Mme BALAGUE. Mme VIGNE-DREUILHE à M. ANDRE. Mme LABORDE à M. MANERO. M. THOMAS à M. FERRARI.

**Absents excusés :** Mmes DETUYAT. VIGNE DREUILHE. LABORDE. MM. PEGOURIE. POUVILLON. THOMAS. Mmes ESTAUN. OVADIA.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

**Objet de la délibération : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE QUAI DES SAVOIRS-TOULOUSE METROPOLE EN VUE D'UNE ACTION D'EDUCATION A L'IMAGE (ATELIERS D'ANIMATION 3D) DANS LE CADRE DU FESTIVAL LES ANIMES 2019**

**Exposé :**

Le Quai des Savoirs, dans le cadre de la diffusion de la culture scientifique technique et industrielle, et la Commune d'Aucamville, dans le cadre de sa politique d'éducation à l'image, ont souhaité engager une action partenariale.

Le projet consiste en la mise en place d'ateliers d'animation 3D et d'un workshop par une artiste professionnelle, proposés par le Quai des Savoirs dans la Commune d'Aucamville du 16 au 19 octobre 2019 à l'occasion de la cinquième édition du festival Les Animés (festival de cinéma d'animation).

Le Quai des savoirs prend en charge ces ateliers et ce workshop pour un montant de 1 802,02 euros nets de TVA, qui seront versés directement par le Quai des savoirs au prestataire. Le Quai des savoirs prend également en charge l'hébergement et le transport de l'intervenante pour un montant de 544,85 euros. Ainsi, aucune charge directe ne sera prise en charge par la commune.

### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Adjoint au maire, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1 :** d'approuver le partenariat établi entre le Quai des savoirs -Toulouse Métropole et la Mairie d'Aucamville en vue de la mise en place d'ateliers d'animations 3D et d'un workshop dans le cadre du festival Les Animés 2019.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention rédigée à cet effet entre la commune et le Quai des savoirs-Toulouse Métropole.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

### **Document signé électroniquement**

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20191007-07102019\_102-DE  
Reçu le 18/10/2019  
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard  
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=  
0002 21310022500019,OU=MAI  
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=  
#0C144E545246522D323133313  
0303232353030303139,O=MAIR  
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL  
BAN CEDEX,C=FR  
18/10/2019 Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E